

Bilan d'activité 2017

Le mot du président

Michel Lascar

Le tribunal de Toulon s'est heurté en 2017 à la fois à la difficulté de traiter les entrées massives de 2014 et 2015, à une forte augmentation des entrées (près de 30 %) et à l'impossibilité de constituer une quatrième formation de jugement complète, faute d'effectifs suffisants.

Magistrats et personnels de greffe n'ont pas ménagé leurs efforts, mais le tribunal est caractérisé par la prédominance des contentieux lourds : ainsi, l'urbanisme représente, proportionnellement, plus du double de la moyenne nationale, tandis que les contentieux de masse, en particulier celui des étrangers, sont beaucoup moins volumineux qu'ailleurs. Deux indicateurs illustrent la situation du tribunal : d'une part, le rapport entre le nombre des affaires jugées et celui des requêtes nouvelles, qui a fortement baissé et s'établit à 76,75 % ; d'autre part, le pourcentage des affaires qui ont plus de deux ans qui est de 15,36 %.

Par ailleurs, l'année 2017 marque le passage en mode obligatoire de l'utilisation de l'application Télérecours pour les avocats et les administrations. La proportion de requêtes présentées par cette application pour l'année s'établit à 65,4 %.

En dépit de ses difficultés, le tribunal aborde l'année 2018 avec confiance : avec des moyens renouvelés, le retour à un taux de couverture proche de l'unité, une baisse de la proportion d'affaires de plus de deux ans et un net raccourcissement des délais de jugement, notamment en matière d'urbanisme, sont envisageables.

4 713

affaires enregistrées,
une hausse de 29,9%
par rapport à 2016

3 617

affaires jugées,
une baisse de 4,1%
par rapport à 2016

1 a 7 m 2 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une baisse de 88,8%
de 2008 à 2017



- 11,1 % Contentieux fiscaux
- 7,7 % Étrangers
- 18,4 % Fonctionnaires et agents publics
- 20,2 % Contentieux sociaux
- 7,4 % Police
- 15,6 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 19,6 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

